

Le congrès est ouvert à tout public.

Les propositions de communications doivent être adressées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2022

- directement en ligne sur le site du CTHS en cliquant sur « Congrès annuel », « 147<sup>e</sup> congrès, Toulouse, du 22 au 26 mai 2023 », « inscriptions »  
à la page <http://cths.fr/co/formulaire.php?ca=12>

- ou

envoyez le résumé de votre communication (1 000 signes, soit une demi-page, attention : tout texte dépassant 1000 signes sera renvoyé), en fichier doc ou rtf, avec la fiche d'inscription (téléchargeable page <http://cths.fr/co/congres.php#>)

à [congres@cths.fr](mailto:congres@cths.fr)

et un chèque de règlement des droits d'inscription de 25 €, à l'ordre de l'ASCSHS (Association de soutien aux congrès des sociétés historiques et scientifiques) par courrier postal à  
CTHS - Campus Condorcet – Bât Recherche Nord

14, cours des Humanités

93 322 AUBERVILLIERS Cedex

- ou

remplissez une fiche d'inscription (téléchargeable page <http://cths.fr/co/congres.php#>)  
en lettres capitales et envoyez la, avec votre règlement de 25 € à l'ordre de l'ASCSHS (Association de soutien aux congrès des sociétés historiques et scientifiques).

à

CTHS - Campus Condorcet – Bât Recherche Nord

14, cours des Humanités

93 322 AUBERVILLIERS Cedex

La gratuité est accordée aux membres d'une société savante de la région Midi-Pyrénées, aux étudiant-e-s, aux membres du CTHS et aux personnes sans emploi.

Le Comité étudiera en novembre 2022 toutes les propositions de communication. Il peut écarter celles ne lui paraissant pas convenir, sans avoir à motiver sa décision.

Les droits d'inscription pourront alors remboursés, sur demande, avant le 1<sup>er</sup> mars 2023 (de même si un congressiste annule sa participation).

Les communications acceptées seront affichées sur le site [cths.fr](http://cths.fr), début 2023, par thème, par jour, par auteur.

Vous serez également informé-e-s personnellement par messagerie électronique.

Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par le CTHS.

Le temps de parole est fixé à 15 minutes par communication, de manière à laisser place ensuite aux débats (5-10 minutes).

Contact : [congres@cths.fr](mailto:congres@cths.fr) – 07 56 99 06 23